

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-deux, le trente mars à 19 heures 30, le Conseil municipal de la Commune d'Ornon dûment convoqué le mardi 22 mars 2022, s'est réuni en Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Madame le Maire, Nicole FAURE.
Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : ARLOT Serge, BOCQUERAZ Andrée , FAURE Nicole, FIAT Béatrice, FIAT Julien, GALL Philippe, GARDEN Noël, BOCQUERAZ Nathalie, GUINARD Gilles, RUET Christophe

Représenté : PROUVOST Christophe par FAURE Nicole

Votants : 11

Délibération n°20220330-05 : Création d'une association foncière pastorale

Madame le Maire fait part à l'assemblée du projet de création, sur la commune, d'une Association Foncière Pastorale (AFP) autorisée.

L'Association Foncière Pastorale est un regroupement de propriétaires de terrains constitué sur un périmètre agro-pastoral et/ou forestier, dans le but d'assurer la mise ne valeur et la gestion des fonds inclus dans le périmètre constitué.

La création d'une telle structure passe par un enquête publique préalable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

- **DONNE** un avis favorable à la création de l'AFP autorisée d'Ornon,
- **APPROUVE** le lancement de l'enquête publique visant à mettre en place l'Association Foncière Pastorale autorisée à Ornon,
- **SOLLICITE** l'aide de la Chambre d'Agriculture de l'Isère pour mener à bien ce projet,
- **MANDATE** Madame le Maire pour effectuer toute démarche nécessaire à la bonne exécution de ces décisions.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
au registre sont les signatures,
pour expédition conforme.*

**Le Maire,
Nicole FAURE**

